



## Fusion P.G.T/R.G.F, Eclatement de l A.C.C.T

### Le but ?

## Justifier de nouvelles suppressions d emplois ! Et les agents dans tout ça ?

*Le 19 avril, la DGCP a réuni l ensemble des organisations syndicales nationales et les responsables des trois entités concernées PGT, RGF et ACCT au sujet des annonces du 14 mars dernier concernant le rattachement de la Paierie Générale à la RGF et l éclatement de l ACCT.*

*Si ces annonces ont mis fin à des mois voire des années d incertitudes et d interrogations sur le devenir de ces deux entités elles suscitent de nombreuses inquiétudes quant au traitement des agents et la finalité même de ces décisions.*

#### Rappel des faits :

☞ **Paierie générale** : au 1<sup>er</sup> janvier 2007 cette structure fusionnera avec la RGF.

A compter de cette date :

- La RGF deviendra une TG de droit commun avec la création d'un pôle dépense issu de la PGT ;
- Les services de Dépenses DV1 et DV3 disparaissent avec la création de 11 services Comptables Budgétaires et Comptables Ministériels (CBCM) rejoignant les 4 déjà créés\* (voir page 4).
- Le service des pensions de Noisy-le-Grand sera rattaché à la TG de la Seine-Saint-Denis
- Tous les autres services de la PGT relèveront d'un commandement unique assuré par le RGF.

☞ **l A.C.C.T** est scindée en deux :

- Le Département Comptable Spécialisé rejoint le CBCM du Minéfi à Bercy (cœur de la partie comptable du CBCM).
- Le département Informatique constituera le socle de l'Opérateur Central des Comptes de l'Etat (OCCE) et sera implanté à Montreuil (rue Blanqui)
- Le service de la dette négociable et des engagements de l'Etat demeurera sur le site de Noisy-le-Grand.
- Par ailleurs les fonctions support internes seront distribuées entre le CBCM Minéfi et l'OCCE.

Les rattachements fonctionnels interviendront au 1<sup>er</sup> janvier 2007 le déménagement s'effectuera quant à lui au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2007.

Ces annonces ont suscité de la part des organisations syndicales une série de questions portant principalement sur la gestion sociale et la réorganisation des services de la PGT qui assurent des métiers communs avec la RGF. (Ressources humaines/ Budget-Logistique/ dépôts et services financiers, Comptabilité générale, Comptabilité recouvrement, formation documentation, audit, cellule de qualité comptable ...).

Les organisations syndicales ont été mises devant le fait accompli, la décision politique ayant été prise unilatéralement par la DGCP sans qu'à aucun moment tant au niveau local que national celles-ci n'aient été consultées. **Pour SUD Trésor, l important est d obtenir de véritables engagements** de la part de la DGCP et des responsables de la PGT et RGF sur la gestion des agents.

Nous avons largement insisté sur ce point, le flou « artistique » ne pouvant plus durer, un mois s'est écoulé depuis les annonces. Les agents aujourd'hui attendent des réponses, l'administration leur doit. Ils ne peuvent continuer d'exercer leur mission sereinement en faisant comme si de rien n'était. Ne pas tenir compte de leurs inquiétudes, les ignorer, ne pas leur apporter de réponse serait la marque d'un profond mépris.

**Pour SUD trésor**, la mise en place de la LOLF évoquée pour motiver ces bouleversements n'est pas justifiée. D'autres choix étaient possibles. Nous ne sommes pas dupes ! La décision prise est selon nous plus marquée par le « souci » de récupérer des effectifs et donc de supprimer des emplois que d'améliorer l'efficacité des services concernés.

Il était important qu'à l'issue de cette réunion la DGCP apporte des réponses aux points faisant griefs ceux-ci étant déjà connus par les directions.

Force est de constater que les interrogations déjà identifiées par les sections locales de la PGT, n'ont toujours pas de réponses précises. Les réunions de travail entre les deux entités viennent à peine de commencer.

L'administration s'est voulue apaisante sinon rassurante. Les éclaircissements sont en grande part venus de M. PARINI, Receveur Général des Finances, qui a précisé que certaines réponses « étaient de bons sens ». Pour lui, c'est clair, la PGT sera à partir de janvier 2007 rattachée à la RGF. Il n'y aura plus à compter de cette date qu'une unité de commandement (Le RGF). Cette entité se composera de deux sites géographiques (Réaumur et Notre Dame des Victoires) disposant chacun d'un nombre d'agents importants (environ 400 pour la PGT 600 pour la RGF) avec des métiers différents.

Il n'y aura plus désormais qu'un service du personnel, qu'un service de la logistique,.... mais compte tenu du nombre d'agents, l'élément de proximité est à préserver par la mise en place « d'antennes » Ce qui nous amène à poser la question du calibrage de ces antennes.

Un comité de pilotage mis en place entre les deux directions PGT/RGF (hors organisations syndicales) continuera ses travaux sur un schéma d'organisation des deux postes fusionnés.

Les options retenues pour la gestion des agents exerçant les métiers communs ainsi que ceux ne postulant pas pour les CBCM ne seront connus qu'une fois les emplois CBCM pourvus.

Ces travaux déboucheront sur une prochaine réunion entre les organisations syndicales, les trois directions et la DGCP à la mi juin. A cette date, des réponses devraient être apportées à l'ensemble des questions soulevées (voir ci-dessous) du moins nous l'espérons.

Problèmes soulevés	1 <sup>ers</sup> éléments de réponses
<p><b>PGT/RGF</b> 1) L'assurance pour les agents de la Paierie de ne pas faire l'objet de mutations d'office ou de changements de services impliquant un changement géographique. Actuellement le changement de poste entre la PGT et la RGF fait l'objet d'une mutation puisque s'effectuant entre deux entités administratives différentes. A compter du 1<sup>er</sup> janvier cette distinction n'existera plus, les agents dépendant tous de la RGF. Or il ne s'agira plus à ce moment là de mutation mais de simple changement de services. A la RGF il n'existe pas malgré le nombre de postes important de CAPL de mutations.</p> <p><b>ACCT</b> 1) L'assurance pour les agents de l'ACCT qui ne seront pas affectés dans une des deux nouvelles structures de ne pas faire l'objet de mutations ni d'office, ni contraintes.</p>	<p>Pour M. PARINI il n'y aura pas de mutations vers le réseau comptable de la RGF. Il n'est pas favorable à la mise en place de CAP Locales.</p>
<p><b>PGT/RGF</b> 2) Le sort des AR continuant d'exercer leurs fonctions au service du matériel en qualité d'«ouvriers ».</p>	<p>L'administration ne s'est pas encore prononcée</p>
<p><b>PGT/RGF</b> 3) Le sort des trois veilleurs de nuits sous contrat Berkani (la RGF ayant recours à une société privée)</p>	<p>L'administration ne s'est pas encore prononcée</p>
<p><b>PGT/RGF</b> 4) Le devenir du poste de gardien concierge actuellement occupé par un administratif. (la RGF ayant recours à une société privée).</p>	<p>L'administration ne s'est pas encore prononcée</p>

<p><b>PGT/RGF</b> 5) Le devenir du poste de l'infirmière et du statut de l'infirmier actuellement Centre Médical Social de la PGT. La RGF n'a ni l'un ni l'autre.</p>	<p>La RGF ne disposant ni de l'un, ni de l'autre, les agents de la RGF pourront bénéficier du CMS.</p>
<p><b>PGT/RGF</b> 6) Le maintien de l'équipe de renfort</p>	<p>L'administration ne s'est pas encore prononcée</p>
<p><b>PGT/RGF</b> 7) Le maintien du bureau Mutuelle et action sociale et de ses occupantes</p>	<p>Ne dépend pas seulement des directions RGF/PGT ?</p>
<p><b>PGT/RGF</b> 8) Le devenir du DI de la Paierie. La RGF ayant le sien à Montreuil. Le devenir du S.A.U</p>	<p>Même réponse que pour les missions transversales. Il y aura désormais un DI unique avec un chef de service unique mais avec deux implantations géographiques. La PGT après la migration déjà programmée des payes conserve SATELIT et le soutien réseau</p>
<p><b>PGT/RGF</b> 9) Le devenir de la Caisse de la Paierie qui est conditionnée par l'organisation future de la mission placements produits.</p>	<p>Pour M. PARINI il s'agit de deux mêmes services qui font le même métier mais avec une clientèle différente ....une réflexion va être menée.</p>
<p><b>PGT/RGF</b> 10) Avenir des services et des agents effectuant des activités transversales</p>	<p>Il n'y a plus qu'un service par secteur d'activité. Le RGF envisage la mise en place « d'antennes ». <i>La question se pose sur le calibrage, le nombre d'agents que l'on jugera nécessaire à leurs bons fonctionnements, et le sort des agents en surnombre.</i></p>
<p><b>PGT/RGF</b> 11) Avenir du lieu de Formation PGT la RGF ayant le sien rue de Bouvines</p>	<p>Pour le RGF, la PGT exerçant des métiers spécifiques ceux-ci génèrent des formations spécifiques qui continueront d'être dispensées à la PGT</p>
<p><b>PGT/RGF/ACCT</b> 12) Le maintien des rémunérations</p>	<p>Pas de perte de rémunération, dans le cas contraire, la garantie individuelle de rémunération sera mise en place. <b>Attention</b> les agents qui partiront dans les CBCM perdront la NBI, incompatible avec l'Allocation Complémentaire de Fonction administration Centrale dont il bénéficieront. Cette dernière étant par ailleurs modulable pour la catégorie A. Les agents ACCT partant de Paris à Montreuil (93) ne bénéficieront pas d'une indemnité d'éloignement (la petite couronne faisant partie de l'agglomération parisienne).</p>
<p><b>PGT/RGF</b> 13) Statut des agents affectés dans les CBCM</p>	<p>Il s'agit de mise à disposition pour ordre. L'administration a rappelé que les agents des services de la PGT seront prioritaires pour rejoindre les CBCM.  <i>A ce stade cette notion de priorité n'engage que l'administration. Il n'est pas sûr que chaque candidat remplira les exigences professionnelles souhaitées, car il s'agit clairement de postes à profil.</i></p>
<p><b>PGT/RGF</b> 14) Calendrier des opérations pour les CBCM</p>	<p>Les fiches de postes seront diffusées en mai. Actuellement le nombre de postes offert n'est pas finalisé.</p>

<p><b>PGT/RGF/ACCT</b> 15) Conséquences sur l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement en 2007</p>	<p><b>PGT/RGF :</b> Deux listes pourraient subsister durant un laps de temps non précisé. Il est envisagé d'établir pour les prochaines listes un nombre suffisant d'agents classés en fonction du nombre d'agents retenus les années précédentes. <i>Nous avons attiré l'attention de la Payeuse, sur la méconnaissance que nous avons actuellement de ce que pourraient être les prochains plans de qualifications. A ce titre s'en tenir au strict nombre de bénéficiaires les années précédentes pour inscrire les agents est restrictif .</i></p> <p><b>ACCT :</b> Pour l'administration les rangs de classement seront maintenus afin que les agents ne soient pas pénalisés par la réorganisation. <i>Mais à partir de quand estimera t-on que les agents ne seront plus pénalisés ?? Quelle articulation ?</i></p>
<p><b>PGT/RGF</b> 16) Clef de répartition du capital mois en 2007 afin d'effectuer la notation 2006</p>	<p>Le Capital mois sera appliqué de façon mécanique (en fonction du nombre d'agents).</p>
<p><b>PGT/RGF</b> 17) Qui seront les notateurs de 1<sup>er</sup> degré et le notateur final</p>	<p>Le notateur final sera le RGF. Les notateurs de 1<sup>er</sup> degré restent les actuels chefs de services (l'encadrement ne changeant pas) pour les services spécifiques. Une réflexion est engagée concernant les missions transversales et dépendra de la nouvelle organisation choisie.</p>
<p><b>PGT/RGF</b> 18) Que deviennent les demandes de mutations pour la PGT.</p>	<p>Pour le RGF le choix des agents qui ont demandé une mutation sur la PGT et qui l'obtiendront d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2007 sera respecté. <i>La question qui se pose est de savoir si la DGCP procédera à des mouvements d'arrivée sur la PGT au 01/09/2006 et 01/01/2007.</i></p>
<p><b>ACCT</b> 19) Réaffectation des agents</p>	<p>La direction va mettre en place un dispositif d'écoute individuel des agents. <i>Qui décidera des affectations et sur quels critères ? quels seront les moyens de recours des agents ?</i></p>

Il est évident que la réunion prévue à la mi-juin est très attendue. C'est à la DGCP de nous démontrer que les agents sont bien au cœur de ses préoccupations. Ce n'est pas tout d'affirmer qu'elle veillera à ce que les agents ne soient pas pénalisés, nous attendons des actes qui le prouvent et des engagements sur l'avenir. L'actualité passée, les garanties obtenues ne doivent pas disparaître.

SUD Trésor veillera aux respects des engagements qui seront annoncés, d'autant plus que la façon d'agir de l'administration est loin d'être une garantie. Alors qu'elle avait ces choix de réorganisations sous le coude depuis plusieurs mois il est regrettable qu'elle ne se soit pas penchée plus rapidement sur le traitement des agents. Faut-il en déduire que pour elle cet aspect est secondaire et fait partie des dommages collatéraux à gérer par les directions locales au nom de la déconcentration de gestion des personnels ?

N'hésitez pas à nous faire part de vos interrogations, de vos questionnements, afin que nous puissions les relayer. N'hésitez pas à nous contacter.

\* CBCM au 1<sup>er</sup> Janvier 2007 : Ministère de l'Outre-Mer, Services du Premier Ministre, Transports, Justice, Emploi, Culture, Minéfi, Education nationale, Ecologie, Jeunesse et Sports, Santé.  
CBCM déjà créés : Intérieur, Défense, Affaires Etrangères, Agriculture.